



**Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires
à propos de deux demandes de dérogation mineures
Résolution 20-05-139**

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation des personnes intéressées.

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 8 juin 2020**, à 19 h 30, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande numéro 1

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 5943, chemin du Lac-Sept-Îles (lot 4 491 970 du cadastre du Québec).

Description de la demande :

La demande vise à permettre, qu'à la suite d'une opération cadastrale, le lot 4 491 970 puisse avoir une superficie de 2602,7 mètres carrés plutôt que 10 000 mètres carrés comme prévu à l'article 4.6.3 du *Règlement de lotissement 584-15*.

Demande numéro 2

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 6213, chemin du Lac-Sept-Îles (lot 4 491 936 du cadastre du Québec).

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à autoriser que la résidence existante soit localisée à une distance de l'ordre de 18,89 mètres de la rive plutôt qu'à 20 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à l'article 24.1.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

La demande vise également à autoriser que les galeries existantes soient localisées à une distance de l'ordre de 13,4 mètres et 14,2 mètres de la rive plutôt qu'à 15,0 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à l'article 24.1.1 du *Règlement de zonage 583-15*.

Commentaires

Toute personne désirant transmettre des commentaires relativement à l'une ou l'autre de ces dérogations mineures doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse suivante : urbanisme@villesaintraymond.com

Donné le 12 mai 2020.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA